

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 NOVEMBRE 2023

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, RAMBAUD Olivier,

Absents : REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Secrétaire Elisabeth BERTRAND

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2023

Compte-rendu approuvé

II - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

➤ Les devis signés :

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de services a collectivités locales de Vendée concernant l'aménagement de la Place de la Cité, M GABILLEAU nous indique qu'il est nécessaire d'être accompagné d'un architecte paysagiste pour le choix des matériaux. Mme DRIN a été retenu pour le projet.

OBJET	TIERS	MONTANT HT	DATE
Etude aménagement du parking de la Cité	ATELIER CLOTILDE DRIN	1 875,00 €	13/11/2023

➤ Les droits de préemption urbain :

Néant

III – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DES EPESSS (2022/2023)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en l'absence d'une école publique sur le territoire communal, des enfants domiciliés à Mallièvre fréquentent l'école publique « Saint Exupéry » des Epesses.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Saint Exupéry des Epesses soit :

804.70 € x 4 enfants = 3 218.80 €uros > Année entière
321.88 € x 1 enfant = 321.88 €uros > 4 mois/10

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé du Maire,

Article 2 : de verser à la commune des Epesses le montant de 3 540.68 €uros (dépenses de fonctionnement) pour les cinq enfants domiciliés à Mallièvre et inscrits à l'école Saint Exupéry.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

IV – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARIE DES VENTS (2022/2023)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Les élèves de la Commune de Mallièvre sont inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents, à l'Ogec de Mallièvre/Treize-Vents, soit :

143 élèves inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents dont 12 domiciliés à Mallièvre.

Il est proposé de verser :

478 €uros x 9 élèves élémentaires = 4 302 Euros
1 007 €uros x 3 élèves maternelles = 3 021 Euros

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé du Maire,

Article 2 : de verser à l'OGEC de Mallièvre/Treize-Vents le montant de 7 323 €uros.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

V – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CALYPSO POUR L'ANIMATION DE L'ESPACE JEUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été jugé opportun de soutenir le projet de la commune de Treize-Vents pour proposer aux jeunes de nos communes un lieu d'accueil et d'échanges et que l'association Calypso propose de répondre à ce besoin en offrant un nouveau service d'animation à destination des jeunes.

Il présente le projet de convention à intervenir avec l'association Calypso définissant notamment les modalités de financement et les engagements de chacun.

Le terme de cette convention interviendrait en décembre 2023 puis sera reconduite l'année prochaine selon le bilan de l'activité de l'Espace Jeunes

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association Calypso.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CALYPSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'association Calypso propose un nouveau service d'animation sur la commune de Treize-Vents à destination des jeunes et qu'il convient de soutenir cette initiative.

Il présente la demande de subvention formulée par l'association le 16 novembre 2023.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'association « Calypso » une subvention exceptionnelle de 413 euros pour le financement de la part des jeunes de Mallièvre concernés par le séjour de juillet.

VII – FIXATION DES TARIFS 2024 DES SALLES ET DU MATERIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À la suite de la mise en place du nettoyage de la salle par un prestataire extérieur, il est proposé d'adopter de nouveaux tarifs de location dont la dernière révision date du 1er janvier 2022.

Il est proposé de fixer les tarifs de la salle de la cité comme suit, à compter du 1er janvier 2024 :

SALLE 1 - CITÉ

	MALLIÈVRE / TREIZE-VENTS		EXTÉRIEURS
	Associations	Particuliers	Particuliers et Associations
Réunions - Vins d'honneur ½ journée	Gratuit*	140 €	185 €
Réunions festives avec repas			
1 journée	Gratuit*	200 €	260 €
2 journées consécutives		250 €	325 €
Location d'une sono ou d'un vidéo projecteur	20 € par jour et par matériel (dépôt Caution 300 € lors de la remise des clés)		

SALLE 2 - FOYER

	MALLIÈVRE / TREIZE-VENTS		EXTÉRIEURS
	Associations	Particuliers	Particuliers et Associations
Réunions - Vins d'honneur ½ journée	Gratuit*	60 €	80 €
Réunions festives avec repas			
1 journée	Gratuit*	90 €	120 €
2 journées consécutives		120 €	160 €

SALLES 1 ET 2

	MALLIÈVRE / TREIZE-VENTS		EXTÉRIEURS
	Associations	Particuliers	Particuliers et Associations
Réunions - Vins d'honneur ½ journée	Gratuit*	200 €	260 €
Réunions festives avec repas			
1 journée	Gratuit*	290 €	380 €
2 journées consécutives		370 €	485 €
Location d'une sono ou d'un vidéo projecteur	20 € par jour et par matériel (dépôt Caution 300 € lors de la remise des clés)		

*Dans la limite de 2 manifestations par an

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé du Maire,

Article 2 : de fixer les tarifs et conditions tels que décrits ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des conseillers municipaux pour les commissions de contrôle des listes électorales

Il s'agit de former une commission dont la mission est de vérifier les listes électorales avant les élections.

Elle se compose de titulaires et suppléants :

- 1 conseiller municipal
- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du TJ

Les personnes nommées en déléguées sont des administrés.

➤ La liste en place a été conservé.

• ESPACES VERTS, BATIMENTS, VOIRIES

Terrain de foot

Le projet d'éclairage du stade est toujours en cours. Nous sommes en attente de chiffrage.

Tri dépôt communal

La samedi 16 décembre, les élus disponibles feront du tri dans le dépôt communal. Une benne est commandée chez Coutand Récupération. Elle sera livrée le vendredi 15 décembre au matin et retirée le lundi 18 décembre au matin. Philippe voit pour la positionner dans la cour du gîte Les Oiseaux.

Pont chemin de la Vouzaye

Le pont permettant de traverser le ruisseau en contrebas du parking Génovette est très abîmée. Il est nécessaire de faire un arrêté et prévoir la réfection au printemps.

Divers

La communauté de Communes du Pays de Mortagne a relancé la commune concernant l'appel à projet CITEO sur la gestion des déchets abandonnés. Le conseil ne s'engage pas sur ce projet (peut de retombées par rapport aux temps à y consacrer).

Philippe informe qu'il va y avoir des changements au niveau des déchetteries de la communauté de Communes du Pays de Mortagne courant 2024.

Hugo Archambaud assurera le remplacement de Pascal. Une prolongation pourra être envisagée dans un premier temps à son retour.

• TOURISME, CULTURE, COMMUNICATION

Atelier Noël

Le rendez-vous est fixé à 16h à la mairie pour le départ de l'inauguration (15h30 à la salle pour les préparatifs du pot de remerciement). Il faudra compter environ 2h de visite suivie d'un pot à la salle de la Cité. Germain a compté environ 80 personnes devant être présentes.

Des rideaux de guirlandes vont être ajoutés au Point I ainsi qu'au Trèfle. L'installation débutera le mercredi 29 novembre. Certains éclairages se feront sur l'espace public et d'autres chez des particuliers. Une bande son sera diffusée lors de l'inauguration. Il n'y a finalement pas eu besoin du budget « sapin ». Germain récupère une cinquantaine de sapins à la fin du marché de Noël de Tiffauges qui seront installés à partir le mardi 5 ou mercredi 6 décembre.

CCAS

Le goûter est programmé le dimanche 3 décembre 2023. Il y a environ 26 inscrits. La commission fixe le rendez-vous à 11h pour préparer la salle.

Mélanie propose de distribuer le flyer du programme prévention seniors édité par la communauté de Communes du Pays de Mortagne lors du goûter.

Bulletin municipal

Prévoir de refaire un rappel sur les services proposés par la Maison France Service à Mortagne sur Sèvre.

Voeux

Prévoir de lancer les invitations aux associations, artisans, communes voisines, paroisse, gendarmerie...

Divers

Nous avons reçu une demande pour l'installation d'un foodtruck. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient sous réserve qu'il n'y ait pas de nuisances pour les riverains (installation de groupe électrogène...). Le lieu qui semble le plus adapté sera le parking Génovette (lieu de passage et stationnement possible).

L'Entente Sèvre projette de faire le départ du Trail de la Sèvre au stade de Mallièvre. Cette manifestation est prévue mi-juin. Ils ont fait savoir également qu'ils travaillaient sur un projet de balisage de « chemin trail » sur les communes de Treize-Vents/Mallièvre en collaboration avec le Pays de Mortagne.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H

 9 janvier

Séance levée à 22H

Le Secrétaire de Séance,
Elisabeth BERTRAND



Le Maire,
Guillaume JEAN

